

Ce texte est écrit au masculin sans préjudice de genre

1. Conditions d'engagement

- 1.1. CFC de cuisinier ou titre jugé équivalent
- 1.2. Leadership et crédibilité dans son savoir-être et son savoir-faire, esprit de service envers les autres secteurs institutionnels.
- 1.3. Le cuisinier (CUI) intègre dans son savoir-être et son savoir-faire les compétences déterminantes pour cette fonction.

2. Supérieurs hiérarchiques

Le cuisinier répond de son activité auprès du Responsable de cuisine et cafétéria (RDCC) et hiérarchiquement auprès de la Responsable du Département des Ressources humaines (RDRH).

3. Mission & fonction

- 3.1. Le CUI assure et organise les tâches liées à la préparation des repas.
- 3.2. Il assure la préparation des repas, le service des repas et la distribution dans les groupes.
- 3.3. Il assure la qualité des repas et garanti la satisfaction des clients (collaborateurs et bénéficiaires)
- 3.4. Il applique les directives concernant l'hygiène et la propreté ainsi que les protocoles liés à la sécurité alimentaire.
- 3.5. Il participe au nettoyage des locaux de la cuisine.
- 3.6. Il effectue les tâches qui lui sont déléguées par le RDCC.
- 3.7. Il participe à la gestion et à l'encadrement de l'équipe des collaborateurs de la cuisine et de la cafétéria.

4. Responsabilités envers les collaborateurs

- 4.1. Le CUI participe activement à un climat de travail agréable en respectant autrui et en travaillant avec un esprit de collaboration.
- 4.2. Il promeut et facilite les interfaces vis-à-vis des autres services.
- 4.3. Il signale tout élément pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens.

4 Responsabilités envers l'organisation

- 5.1 Le CUI collabore à la gestion globale de la Cité Radieuse dans l'application de la mission et du système de Management de qualité SMQ.
- 5.2 Il coordonne harmonieusement ses activités avec les autres secteurs de l'Institution en fonction des besoins.
- 5.3 Il participe à toutes les réunions pertinentes pour lesquelles sa présence apporte une valeur ajoutée.

6 Relations extérieures

- 6.1 Il défend les intérêts de l'institution auprès des fournisseurs de matériaux et de services.
- 6.2 Il entretient de bonnes relations avec les fournisseurs, les parents et les répondants de nos résidents.

7 Dispositions finales

Le présent cahier des charges n'est pas exhaustif et ne mentionne que les tâches principales. Il n'est pas à considérer comme figé, mais il est, au contraire, une base contractuelle susceptible d'évoluer pour rester le plus près possible des réalités et besoins des parties engagées. Le présent cahier des charges peut être modifié en tout temps d'entente avec les parties.

Echichens, le

CITÉ RADIEUSE

Pour accord :

Nom/Prénom :

Signature :